Zeitschrift: Rapport annuel / Office national suisse du tourisme

Herausgeber: Office national suisse du tourisme

Band: 26 (1966)

Artikel: Rapport des contrôleurs

Autor: Frey, L. / Dasen, A. / Leppin, Ch.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-629850

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

RAPPORT DES CONTROLEURS

En exécution du mandat qui nous a été confié en tant que membres de la commission de contrôle et conformément à l'art. 20 des statuts de l'ONST approuvés par l'arrêté fédéral du 22 novembre 1963, nous avons vérifié les comptes annuels et le bilan pour l'année 1966. Ils correspondent aux inscriptions dans les livres et sont conformes aux justificatifs fournis.

La comptabilité a été trouvée en ordre et la présentation du résultat de l'exercice ainsi que de la situation de fortune correspond aux règles établies par la loi. Le contrôle de plusieurs transactions, effectué à l'aide des documents originaux, donne lieu à aucune remarque. Le bilan boucle avec Fr. 6709604.20 à l'actif et au passif. Le compte de profits et pertes accuse, après dissolution d'une réserve de Fr. 115725.70 concernant l'EXPO 1964, un excédent de dépenses de Fr. 187408.88 couvert à l'aide d'un prélèvement opéré sur le fonds de compensation.

Nous proposons à l'assemblée générale d'approuver les comptes annuels pour 1966 et d'en donner décharge aux organes administratifs.

Zurich, le 21 mars 1967

Les contrôleurs:

L.Frey, chef du contrôle Dr. A. Dasen Ch. Leppin